

Bordeaux, le 10 juillet 2009

**Le Recteur de l'Académie de Bordeaux
Chancelier des Universités d'Aquitaine,**

à

Mesdames et Messieurs
Les Présidents des Universités
Le Directeur de l'IEP
Le Directeur de l'ENSAM
Le Directeur de l'ENSEIRB
Le Directeur de l'ENSCPB
Le Directeur de l'IUFM d'Aquitaine
Les Directeurs des IUT
Le Directeur de la DRJS
Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Éducation Nationale
Le Directeur du CRDP
Le Directeur du CREPS
Le Directeur du CROUS
Le Directeur de l'agence SOCRATES Leonardo da Vinci
Les Directeurs de CIO
Les Directeurs des EREA
Les Chefs d'établissement du second degré
Les Directeurs de service du rectorat



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**La Directrice de la Gestion de la
Formation des Personnels**

Service DGFP – CAFA

Affaire suivie par
Virginia LABOILE

Téléphone
05 57 57 39 86

Fax
05 57 57 39 06

Mél :
Ce.cafa@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Plan académique de formation des personnels ATOSS et d'encadrement

Le plan académique de formation des personnels d'encadrement et des personnels ATOSS pour l'année scolaire 2009-2010 est consultable à partir du 15 juillet 2009, à l'adresse suivante :

<http://paf.ac-bordeaux.fr>

ou à partir du site du rectorat – rubrique « Emploi, carrière et formation des personnels ».

La campagne annuelle de recueil des candidatures individuelles est ouverte du **20 juillet au 24 septembre 2009**. Les personnels peuvent s'inscrire à partir de l'action de formation consultée sur le site ou directement sur l'application GAIA à l'adresse suivante :

<https://gaia.orion.education.fr/gabrd>

Lors de celle-ci, les personnels seront invités à préciser s'ils souhaitent ou non mobiliser leur Droit Individuel à la Formation (DIF) pour l'action. Afin de faciliter leur inscription, ils devront également se munir de leur NUMEN et connaître le numéro de l'action de formation consultable sur le site.

Comme pour les années précédentes et afin d'assurer une large diffusion de ces informations auprès des personnels concernés, des affiches vous seront prochainement adressées.

Je vous informe que les personnels affectés sur des fonctions nouvelles bénéficient de formations d'adaptation à l'emploi. Les agents concernés sont convoqués directement, sans inscription préalable, leur participation à ces sessions revêtant un caractère obligatoire. Les calendriers de ces formations sont accessibles sur le site.

.../...

D'autre part, en fonction de l'ouverture des concours, une campagne spécifique interviendra pour les préparations aux concours de SAENES et d'ADJANES. En revanche, pour les préparations APAENES, ADAENES et SAENES Classe exceptionnelle, il n'y aura pas de campagne spécifique : les personnels doivent donc s'inscrire lors de la campagne de septembre 2009.

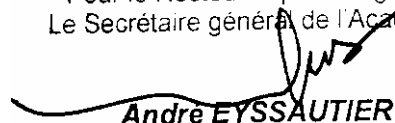
Vous voudrez bien noter également qu'en fonction du nombre de candidats, certaines actions pourraient ne pas être organisées.

Enfin, je vous précise qu'une **campagne d'avis** permet au supérieur hiérarchique de valider la candidature des agents placés sous son autorité : celle-ci sera ouverte pour les personnels ATOSS **du 25 au 30 septembre 2009** à l'adresse suivante :

<https://gaia.orion.education.fr/gabrdresp>

La campagne d'avis revêt cette année une importance particulière. Je vous demande donc de bien vouloir **faciliter l'assiduité des personnels** pour lesquels vous aurez émis un avis favorable. En effet, dans le cas d'une mobilisation du DIF, toute absence non justifiée entraînera un décompte du solde du DIF de la personne concernée.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général de l'Académie



André EYSSAUTIER